



Envahis par le gaz, les paysans du Nigeria face à Total

Par [Olivier Petitjean](#)

Mondialisation.ca, 29 janvier 2015

[cetri.be](#)

Région : [Afrique subsaharienne](#)

Thème: [Pétrole, Gaz de schiste, Énergie, Transnationales](#)

Littéralement envahis par les opérations pétrolières et gazières et le cortège de maux qui leur sont associés, les communautés du delta du Niger ne peuvent pas compter sur la protection des autorités publiques nigérianes. Celles-ci semblent souvent davantage intéressées par les avantages économiques légaux ou illégaux qu'elles retirent de la présence des multinationales et de leurs filiales. Total en profite de manière désastreuse et en toute impunité.

Depuis les années 1960, le Nigeria est l'un des principaux terrains d'action des multinationales pétrolières occidentales. Leurs activités y ont entraîné un désastre environnemental de grande ampleur, qui laisse les communautés locales de plus en plus dépourvues de moyens de subsistance, ainsi qu'une explosion de violences. Les opérations de Total dans le territoire du peuple Egi ne semblent pas déroger à la règle. Si le géant français vante ses relations « cordiales » avec les populations environnantes, les témoignages recueillis sur le terrain racontent une tout autre histoire.

« Tout a commencé par une « explosion souterraine, accompagnée d'un incendie sous la terre ». Ils ont été suivis d'« éruptions de gaz très explosives ». « Le premier jour de ces fuites, les gens fuyaient pour s'abriter, car le gaz sortait de terre mélangé à la boue, en faisant d'énormes trous. »

« J'ai des images vidéo, et lorsque vous verrez la manière dont le gaz rugit et bouillonne, vous comprendrez notre inquiétude. »

« L'éruption était si forte que la pression a transporté la boue jusqu'à la hauteur d'un très grand palmier. »

« Il y avait des expatriés [de Total] sur place et nous leur avons posé des questions. Ils nous ont dit qu'il n'y avait pas de solution au problème et qu'il fallait leur laisser quelques mois pour en trouver une. »

« Nous ne pouvons plus dormir à cause du vacarme causé par les gaz en furie. En plus du bruit, nous inhalons ce gaz et nous constatons des effets étranges sur notre santé. »

« Même dans mon champ de manioc, les feuilles sont toutes devenues anormales. Celles que nous avons réussi à récolter ne sont pas assez bonnes, et nous avons peur de les consommer. »

« Un homme d'Obite a commencé à creuser des fondations pour construire sa maison, et du gaz a commencé à jaillir. La compagnie pétrolière lui a interdit de poursuivre la construction. »

« Même l'eau de notre puits, on nous a dit de ne plus la boire, parce que le gaz est partout. Et c'est la même chose avec la source d'eau qui approvisionne toute la communauté. Je me

demande comment nous allons tenir si nous ne pouvons même pas boire d'eau. »
« Comme vous pouvez le voir, il y a des panneaux de mise en garde dans toute la zone. Total vient de les installer pour avertir les gens des risques liés aux fuites de gaz. Imaginez-vous, on ne peut même plus utiliser un téléphone portable par crainte de provoquer un incendie ! »

Ces témoignages, recueillis quelques mois après les faits par l'Ong Environmental Rights Action (Era), membre nigérian du Réseau mondial des amis de la terre, offrent une image saisissante de ce que signifie vivre au quotidien dans une zone d'exploitation intensive d'hydrocarbures, comme l'est le territoire du peuple Egi, dans le delta du Niger [1]. Particulièrement lorsque tout ne se passe pas comme prévu, comme ce fut le cas en ce début d'année 2012 pour Total. Les enquêteurs d'Era ont confirmé la présence sur place de « panneaux de sécurité avertissant les gens de ne pas allumer leurs téléphones, de ne pas venir avec des flammes nues, et de ne pas conduire de motos » et celle du « bruit montant et descendant des éruptions de gaz, semblable à celui que font les vagues de l'océan, et très effrayant ». Sans oublier l'« importante présence policière ».

Le géant pétrolier et gazier français s'apprêtait alors à fêter ses cinquante années de présence dans la région. « Lorsque les éruptions de gaz sont survenues, les gens de Total qui préparaient les célébrations ont sérieusement paniqué. » Accidents, pollutions et violences sont une réalité quotidienne pour le peuple Egi depuis 1962. Les incidents de 2012 suggèrent que, malgré les timides tentatives de Total pour mettre un peu d'ordre dans ses relations avec les communautés environnantes, ce passé mouvementé est encore loin d'être révolu. Deux ans plus tard, les panneaux installés par l'entreprise pour mettre en garde les riverains contre les dangers du gaz dans l'air sont encore en place. Et l'entreprise se trouve aujourd'hui nommée, sur proposition d'Era, de Sherpa et des Amis de la terre France, au prix Pinocchio décerné à « l'entreprise ayant mené la politique la plus agressive en terme d'appropriation, de surexploitation ou de destruction des ressources naturelles ».

Des communautés sans recours face aux multinationales

Le sort du peuple Egi reflète celui de nombreuses autres communautés de la région du delta du Niger. Les grandes multinationales pétrolières occidentales – Shell, Bp, ExxonMobil, Chevron, Eni, Total... – se sont installées depuis les années 1960 dans cette vaste zone humide riche en hydrocarbures [2]. Alors qu'il ne représente que 7% du territoire du Nigeria, le delta du Niger abrite plus de trente millions de personnes, réparties en une mosaïque d'ethnies. Des communautés condamnées à une coexistence forcée avec l'industrie pétrolière et gazière. Dix mille kilomètres de pipelines – souvent anciens et mal entretenus – sillonnent la région. De nombreux rapports d'Ong ou d'organisations internationales comme le Programme des Nations unies pour l'environnement ont révélé l'ampleur de la pollution pétrolière qui sévit dans le delta du Niger, et le peu d'empressement des multinationales pour nettoyer les dégâts occasionnés directement ou indirectement par leurs activités [3].

La sévère pollution de l'air et de l'eau qui en résulte affecte directement les moyens de subsistance des populations locales, qui dépendent de la pêche ou de l'agriculture pour leur survie. Les bénéfices économiques du pétrole et du gaz n'existent pas pour ces communautés, qui vivent pour la plupart en dessous du seuil de pauvreté. Pire encore, le delta du Niger subit une violence endémique, attisée par les conflits liés à l'accès à la terre – de plus en plus rare – et par l'appât des revenus pétroliers. Conséquence : l'espérance de vie dans la région ne dépasse pas 43 ans !

Non-droit

Littéralement envahies par les opérations pétrolières et gazières et le cortège de maux qui leur sont associés, les communautés du delta ne peuvent pas compter sur la protection des autorités publiques nigérianes. Celles-ci semblent souvent davantage intéressées par les avantages économiques légaux ou illégaux qu'elles retirent de la présence des multinationales et de leurs filiales. Le Nigeria est classé 144e sur 177 dans l'indice de perception de la corruption établi par l'Ong Transparency international. Les décisions de justice favorables, lorsqu'elles existent, ne sont pas toujours suivies d'effet. Les communautés ont donc été contraintes de recourir au droit international, en saisissant la justice des pays d'origine des multinationales concernées. Des procédures judiciaires très médiatisées ont ainsi été lancées, avec des fortunes diverses, contre le groupe anglo-néerlandais Shell aux États-Unis, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas [4].

Le torchage du gaz constitue une bonne illustration de l'atmosphère de non-droit qui règne autour des activités pétrolières et gazières au Nigeria. La pratique consiste à brûler, pour des raisons purement économiques, le gaz s'échappant dans l'atmosphère lors des forages pétroliers, avec pour conséquence d'augmenter encore les émissions de gaz à effet de serre de ces opérations. La pollution de l'air qui en résulte entraîne des pluies acides, qui aggravent encore les difficultés d'approvisionnement en eau potable saine. « En ce moment, nous ne consommons plus d'eau de pluie dans notre communauté en raison de la pollution causée par le torchage de gaz. Nos toits en tôle ondulée n'y résistent plus non plus. » Si les multinationales ne raisonnaient pas uniquement en termes de maximisation de leurs profits, ce gaz pourrait pourtant être mis à disposition des populations environnantes, qui souffrent de difficultés d'accès à l'énergie.

Pour toutes ces raisons, la pratique du torchage est légalement interdite au Nigeria depuis 1984, mais les multinationales pétrolières et gazières continuent à y recourir, en profitant des atermoiements du gouvernement. Dans sa réponse aux Amis de la terre suite à sa nomination au prix Pinocchio [5]

, Total avance que « pour être plus précis, depuis 1984, le torchage est soumis à une autorisation ». Argument réfuté par les Amis de la terre et Sherpa [6], qui rappellent que la Haute cour fédérale du Nigeria a confirmé l'interdiction du torchage en 2005, et demandent à Total de publier ces « autorisations » dont le groupe se prévaut. Le groupe ajoute être engagé dans une démarche de réduction progressive du torchage « hors démarrage » dans ses opérations et être « très actif » dans un groupe mis en place par la Banque mondiale sur le sujet. Il ne précise pas à quelle date il envisage de respecter la loi nigériane.

Accaparement

Autre enjeu, celui des terres et des ressources naturelles dont ces communautés dépendent pour leur subsistance. Celles qui ne sont pas rendues inutilisables par la pollution quotidienne et les accidents sont peu à peu grignotées pour les besoins des multinationales. Le gouvernement nigérian a mis en place une législation facilitant l'expropriation des paysans au bénéfice des opérateurs pétroliers, avec des obligations de compensation très limitées. Dans le territoire du peuple Egi, Total a engagé en 2006 un processus d'acquisition de nouvelles terres pour étendre son usine locale, contre le gré de leurs propriétaires, provoquant un mouvement de protestation qui a dégénéré en violences [7].

Dans d'autres cas, Total est accusée d'avoir délibérément ignoré les propriétaires traditionnels, s'accaparant leurs terres comme s'ils n'existaient pas ou comme si elles

appartenait à d'autres. Certains auraient même littéralement « inventé » une tradition de propriété collective de la terre dans la région – alors qu'elle semble avoir toujours été possédée individuellement – pour détourner l'argent des compensations. Et les éruptions de gaz de 2012 sont attribuées par beaucoup de riverains à l'usage mal contrôlé par Total d'une technique de forage horizontal, mise en œuvre pour opérer « sous » de nouveaux terrains sans avoir à compenser leurs propriétaires.

De nombreux Egi et les associations qui les soutiennent n'hésitent donc pas à parler d'accapement des terres. Total indique dans sa réponse aux Amis de la terre avoir mis en place une « équipe de 5 personnes, dont l'une des missions est précisément de visiter les communautés et de négocier les accords lorsqu'il y a acquisition de terrains, qui font l'objet de contrats agréés par les parties ». Mais, pour les associations, cela ne signifie pas grand chose dans le cadre d'un rapport de forces totalement déséquilibré, et que les paysans n'ont souvent pas d'autre choix que de partir. Qui est là pour s'assurer que la compensation est équitable et transparente ? Les témoignages recueillis sur le terrain font état de compensations partielles ou symboliques : « Ils ne nous ont pas donné de compensation proprement dit, il nous ont offert un peu d'argent, en parlant de 'désagréments'. » « Ils ont seulement payé pour les cultures qui étaient sur les terres, rien de plus. »

Et, plus largement, quelle « compensation » pourrait-on envisager pour la pollution progressive de la terre, de l'eau et de l'air occasionnée par les activités pétrolières et gazières ? Les possibilités d'emploi offertes par Total sont loin de compenser la destruction des moyens de subsistance traditionnels. L'entreprise elle-même parle de 100 emplois directs, auquel il faut ajouter une multitude de petits boulots auxiliaires, pour une population de plusieurs centaines de milliers de personnes. Pour de nombreux Egi, les perspectives d'avenir sur leurs terres ancestrales s'amenuisent de plus en plus : « Nous attendons que Total vienne et nous relogé. Non pas que nous soyons désireux de céder nos terres et nos maisons à l'entreprise. Si nous voulons être relogés, c'est que nous ne voulons pas mourir. »

Diviser pour régner ?

Pour couper court aux critiques, Total ne manque pas une occasion de mettre en avant le « protocole d'accord » et le « plan de développement » qu'elle a initiés après les manifestations violentes de 2006. Avec un interlocuteur que l'entreprise s'est elle-même choisi, l'Egi People Assembly (« Assemblée du peuple Egi »), que Total considère comme représentative puisqu'élue « selon un processus local ».

Là encore, les associations sont loin d'être convaincues, citant des dizaines d'exemples et de témoignages de membres de la communauté critiquant l'Egi People Assembly ou lui déniaient toute légitimité. « Total ne reconnaît et ne veut avoir affaire qu'avec les groupes avec lesquels ils se sentent à l'aise. » Ces critiques accusent notamment l'Egi People Assembly de regrouper des personnes ayant des relations commerciales avec Total, qui utilisent l'argent du « plan de développement » pour des projets fantoches, de manière autocratique, et qui n'hésitent pas à recourir à l'intimidation pour faire taire les critiques. « Si vous critiquez l'Egi People Assembly, soit ils cherchent à vous corrompre et à faire de vous un espion dans votre propre communauté, soit ils menacent de vous tuer. » Certains témoignages signalent même une augmentation des violences en lien avec la répartition de l'argent déboursé par Total aux représentants de l'Egi People Assembly.

Pour les Amis de la terre, derrière les programmes de responsabilité sociale affichés par

Total en pays Egi se cache en réalité une stratégie consistant à « diviser pour régner », prenant le risque d'aggraver les tensions au sein des communautés pour dissimuler les conflits fonciers et les pollutions. Il est des circonstances où des réponses partielles et partiales, qui ne remettent pas en cause les fondements même du système - en l'occurrence l'absence d'état de droit -, ne font qu'aggraver les problèmes. La situation actuelle dans le delta du Niger semble bien être de celles-là.

Olivier Petitjean

Notes

[1] Les témoignages recueillis en 2012 sont rassemblés (<http://bit.ly/1uHz2tX> - en anglais). Les citations de riverains dans la suite de cet article sont issues soit de ce document, soit du rapport de la mission de suivi effectuée par Environmental Rights Action en octobre 2014, qui a été traduite en français par les Amis de la terre (<http://www.amisdelaterre.org/rapportEgiland2014.html>). Voir aussi une vidéo montrant les éruptions de gaz et donnant la parole aux riverains affectés (<https://www.youtube.com/watch?v=f5JJU510e3Q>).

[2] Elle représenterait encore aujourd'hui environ 10% de la production globale de Total.

[3] Voir notamment Pnue, « Unep Ogoniland Oil Assessment Reveals Extent of Environmental Contamination and Threats to Human Health » (<http://bit.ly/1zR1XkG>), 4 août 2011 ; Amnesty international, « Nigeria : Petroleum, Pollution and Poverty in the Niger Delta », 2009.

[4] Plusieurs militants de la minorité Ogoni, dont le poète Ken Saro-Wiwa, ont été assassinés en 1995, après avoir réussi à chasser Shell de leur territoire, ce qui avait donné lieu à une procédure judiciaire contre l'entreprise aux États-Unis - procédure cassée en 2013 par la Cour suprême américaine (voir <http://bit.ly/1BCG3kg> pour plus de détails sur cette affaire). En quittant l'Ogoniland, Shell avait laissé derrière elle un véritable désastre environnemental, dénoncé par un rapport des Nations Unies de 2011, suite auquel l'entreprise avait promis de procéder à une restauration environnementale de la zone, pour un coût estimé à un milliard de dollars. Selon un rapport (<http://bit.ly/1yNMRZa>) publié il y a quelques semaines par les Amis de la terre et Amnesty international, Shell n'a encore rien fait malgré ses promesses. Parallèlement, plusieurs procédures judiciaires ont été initiées aux Pays-Bas et en Angleterre pour mettre en cause la responsabilité juridique de Shell pour des pollutions pétrolières dans le delta du Niger - voir par exemple <http://bit.ly/1AwFYgM> et <http://bit.ly/1IPC094>

[5] À lire dans son intégralité ; <http://bit.ly/1A8vSTC>

[6] Voir leur réponse à la réponse : <http://bit.ly/1AwGpbb>

[7] Voir le rapport de mission de 2011 des Amis de la terre : www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/rapport_nigeria.pdf

La source originale de cet article est cetri.be
Copyright © Olivier Petitjean, cetri.be, 2015

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca